

connoître que les négociations entamées dans le Nord n'ont aussi pour principe que d'assurer le maintien du repos de l'Europe en général, & de celui de l'Empire en particulier.

Quant à l'élection du Roi des Romains, on n'en parle presque plus dans la saison présente. Cette affaire doit reprendre le tapis sérieusement vers la fin du Printems.

III. Le règlement donné, & que nous avons annoncé, pour restreindre l'usage de porter l'épée, en exclut les Marchands, comme étant d'une vocation où le bien public les dispense d'agir offensivement; les Gens de Lettres, comme faisant profession de l'esprit de paix & de tranquillité qu'exige la culture des Lettres; les Etudiens, comme devant préférer au combat des armes celui des argumens; & les Avocats, Procureurs & Praticiens, comme ne devant connoître d'autres moyens de défense, que ceux que leur prescrit l'exacte observation des Loix, des Coutumes & des Ordonnances. C'est ce qu'il falloit ajouter à ce que nous avons dit le mois passé, que des inconvéniens, arrivés souvent à Prague, avoient donné lieu à l'Ordonnance émanée au sujet du port des armes, défendu seulement dans cette Capitale aux Négocians, Garçons de Comptoirs, Artisans ou Ouvriers. Elle est plus générale, & les motifs qu'on y donne des plus sensés. Pour maintenir d'ailleurs la gravité & la décence convenables dans les Tribunaux & les Collèges préposés à la direction des affaires, il a été réglé, que les Assesseurs & Membres de ces Collèges n'y paroîtront désormais qu'en rabat & en manteau noir, & que les Secrétaires devront aussi être habillés de noir.

IV. Il y a aussi une Ordonnance, à l'observation